



NOTE DE PRESENTATION

BUDGET RECTIFICATIF N° 3 - 2023

Présenté au CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE
STRASBOURG dans sa séance du 2 novembre 2023

I Autorisations d'emplois (tableau 1)

Le tableau 1 des autorisations d'emploi est modifié par rapport au précédent budget rectificatif avec 4 emplois hors plafond (au mieux de 9).
Les autorisations d'emplois rémunérés par le CROUS sont de 450 ETPT.

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tableau des autorisations d'emplois

Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT

Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
446	4	450

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) :

455

II Autorisations budgétaires (tableau 2)

1. Modifications apportées en recettes

1.1. Recettes globalisées

Sur recettes propres :

- avoirs de trop-perçus de viabilisation 2022 et 2023 remboursés par Gaz de Bordeaux (+212 363€) et Strasbourg Centre Energie (+38 415€) ;
- recettes supplémentaires en hébergement résultant d'un meilleur taux d'occupation entre avril et juillet 2023 par rapport aux prévisions (+363 000€) et une revalorisation des loyers et charges à la rentrée 2023 (+66 500€) ;
- recettes de restauration en baisse en raison de la reconduction du repas à 1€ à compter du 1^{er} août 2023 (-770 000€) ;
- remises de fin d'année reversées par le CNOUS qui correspondent à des trop payés par le CROUS les années antérieures (+55 818€) ;
- remboursement par l'AFGES d'un trop-perçu de subvention (+10 000€).

Subvention pour charge de service public (SCSP) : notification complémentaire de subvention du CNOUS à la suite de son BR2 d'un montant de 1 192 409€.

Fiscalité affectée : encaissement de la part du produit de la CVEC 2022/23 revenant au CROUS pour un montant de 692 427,73€ avec ouverture de crédits complémentaires sur le budget 2023 à hauteur de 120 157€.

Autres financements Etat : prise en compte de l'amortisseur à hauteur de 700 000€ ; le montant de l'aide de l'Etat est déduit directement sur les factures d'énergies mais doit être retracé pour ordre en comptabilité.

1.2. Recettes fléchées

Financements Etat pour les opérations pluriannuelles :

- raccordement de la cité de la Robertsau au réseau de chaleur urbain dans le cadre du plan de résilience 2 (40 000€ au titre d'acompte) ;
- surcoûts liés à la réhabilitation de la cité Paul Appell : subvention d'1 M€ du CNOUS au titre de la contractualisation.

Autres financements publics :

- 8 000€ de subvention de l'Eurométropole de Strasbourg pour La Pokop ;
- 40 000€ d'aide d'urgence aux étudiants de la Fondation de l'UNISTRA.

Remboursement trop-perçu viabilisation	250 778 €
Recettes hébergement	429 500 €
Recettes restauration	- 770 000 €
Remboursement CNOUS remises de fin d'année	55 818 €
Remboursement trop-perçu AFGES	10 000 €
Subvention pour charges de service public	1 192 409 €
Solde CVEC quote-part 2022/23	120 157 €
Amortisseur (pour ordre)	700 000 €
Recettes globalisées	1 988 662 €
Subvention Eurométropole de Strasbourg	8 000 €
Aide d'urgence de la Fondation de l'UNISTRA	40 000 €
Subvention Etat plan de résilience 2	40 000 €
Subvention CNOUS : contractualisation 2023	1 000 000 €
Recettes fléchées	1 088 000 €
TOTAUX	3 076 662 €

2. Modifications apportées en dépenses

2.1. Dépenses de personnels

L'application des mesures salariales décidées par le Gouvernement :

- revalorisation du point d'indice de 1.5% au 01/07/2023 ;
- prime pouvoir d'achat exceptionnelle (décret n° 2023-702 du 31 juillet 2023) ;
- nouvelles grilles indiciaires des personnels ouvriers ;
- augmentation de la prise en charge du remboursement transports en commun (de 50% à 75% à compter du 01/09/2023, décret n° 2023-812 du 21 août 2023) ;
- divers ajustements complémentaires pour la fin de l'exercice : prime de fin d'année, masse salariale des étudiants, allocation retour à l'emploi, forfait mobilité durable.

L'ensemble de ces mesures nécessite un ajustement des dépenses de personnels de 751 312 € au BR3 (incluant une marge de sécurité de 200 000€ et une sous consommation de -136 381€).

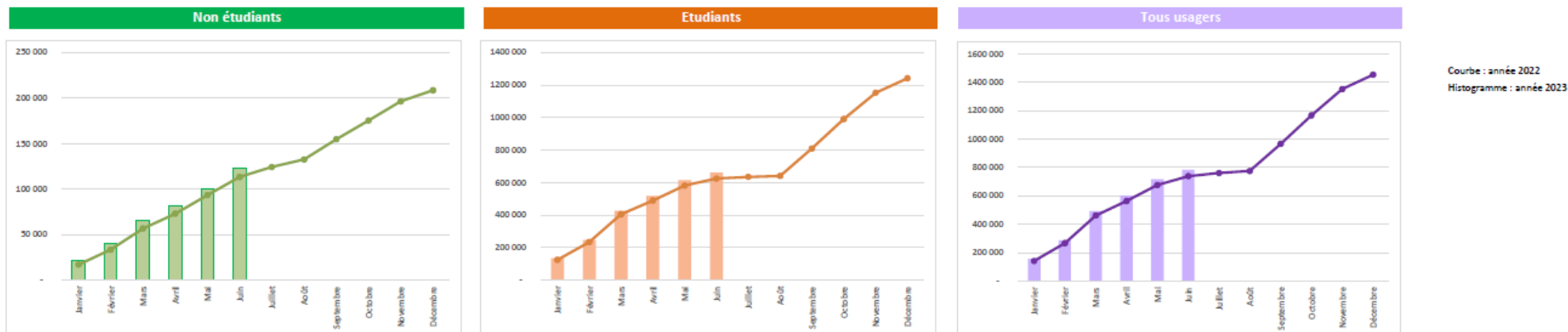
Les dépenses de personnels totales 2023 sont estimées à 19 865 445 €.

2.2. Dépenses de fonctionnement

2.2.1. Dépenses alimentaires (DALI)

Les dépenses alimentaires de l'exercice 2023 sont à la hausse en raison :

- de l'augmentation du coût des denrées alimentaires : malgré une augmentation du budget de l'enveloppe DALI de 452 631€ entre 2022 et 2023, le taux d'exécution budgétaire, sur la période du 1^{er} semestre entre 2022 et 2023, est en progression de 7%.
- de la fréquentation par rapport à 2022, y compris à la rentrée 2023 (+ 15% sur le mois de septembre 2023 par rapport à septembre 2022).



2.2.2. Dépenses de viabilisation (DVIA)

Ces dépenses concernent : l'électricité, le gaz, le réseau de chaleur, l'eau et les carburants.

Au 30 juin 2023, les autorisations d'engagement et crédits de paiement inscrits au budget initial 2023, soit 4 182 035.00 € pour les dépenses de viabilisation, étaient déjà exécutées à près de 100%.

A ce stade de l'exercice et malgré un abondement des crédits au budget rectificatif N°2 (+286 453€ hors amortisseur/bouclier tarifaire), les ouvertures de crédits restent insuffisantes car le taux d'exécution est à nouveau de 92%.

La consommation reste globalement stable et des travaux de raccordement au réseau de chaleur urbain des cités Weiss et Robertsau sont en cours pour la diminuer. Le raccordement de la cité Weiss sera effectif courant octobre 2023 ; celui de la Roberstau à l'automne 2024.

Le surcoût est dû à l'envolée du prix des fluides entre 2022 et 2023, principalement :

- L'électricité de 0.15€ à 0.45€ le kWh
- Le gaz : de 0.07€ à 0.13€ le kWh.

Malgré une neutralisation de ces dépenses par l'amortisseur pour l'électricité (500 000€ au BR2), les ouvertures en AE et CP de la viabilisation doivent être ré-abondées pour ce BR 3 :

- +2 900 000 € pour les consommations
- +700 000€ pour l'amortisseur.

2.2.3. Participations financières (DPFI)

Des ouvertures en AE et CP sont prévues au BR 3 :

- + 170 000€ pour subventionner la restauration agréée à la suite d'une hausse de fréquentation (principalement le STIFT) et la prolongation du repas à 1€ ;
- + 40 000€ pour l'aide d'urgences aux étudiants « non éligibles » de plus de 35 ans (doctorants, en alternance...) en situation de précarité, conformément à la convention signée avec la fondation de l'UNISTRA qui confie au Crous le soin de distribuer ces aides aux étudiants.

2.2.4. Frais généraux (DFGE)

La prolongation du chantier de réhabilitation de la cité Paul Appell nécessite de régulariser les provisions des marchés assurances :

- +30 000€ en dommage ouvrage
- +15 000€ en tout risque chantier.

Les absences du personnel et les difficultés à recruter, notamment en restauration, obligent à recourir à l'intérim. Des crédits supplémentaires à hauteur de 100 000€ sont inscrits au BR3 à cet effet.

2.3. Dépenses d'investissement

2.3.1. Raccordement de la cité Robertsau au réseau de chaleur

Dans la cadre du plan de résilience 2, une subvention de 145 000 € a été accordée par l'Etat pour raccorder la cité Weiss au réseau de chaleur urbain.

Le démarrage des travaux préparatoires au raccordement dès fin 2023 nécessite :

- 145 000€ d'AE
- 40 000€ de CP.

La finalisation (raccordement et Gestion Technique du Bâtiment) est prévue sur 2024.

2.3.2. Réhabilitation de la cité Paul Appell

Lors du dernier BR, le surcoût de l'opération était estimé à 2 M€ pour cette opération avec une ouverture de 2 M€ en AE dont :

- 1 M€ financé sur fonds propres
- 1 M€ pour lequel le CNOUS a été sollicité.

Le CNOUS a répondu favorablement à la demande et a accordé la subvention complémentaire dans le cadre de la contractualisation 2023 d'où l'ouverture d'1 M€ en CP sur l'opération.

2.3.3. Déprogrammation d'AE et CP pour des opérations pluriannuelles

Compte-tenu du retard pris par certains chantiers, des déprogrammations d'AE et de CP sont nécessaires au BR3 afin de pouvoir les rouvrir dès le BI 2024 :

- Résidence des Agapanthes : des travaux de verrière et de menuiseries extérieures financées par le CNOUS à hauteur de 380 000€ sont programmés et engagés ; le remplacement des vitres a commencé mais il faut attendre le retour de la police du bâtiment car le secteur relève de l'autorisation des architectes des bâtiments de France pour remplacer les menuiseries et la partie horizontale de la verrière 25 (- 160 000€ de CP)
- Réhabilitation de la cité de la Somme : moins d'aléas que prévu (prévision large, en l'absence d'antériorité sur une collaboration avec EIFFAGE) ; moins de révisions de prix que prévu au moment du calcul du budget prévisionnel de l'opération ; achats mobiliers divers pris sur des crédits fonctionnement et non sur le budget de l'opération ; une partie des achats d'équipement reportée en 2024 (- 500 000€ AE et de CP).
- Reconstruction du restaurant universitaire de l'illberg à Mulhouse : les lots 6 (vêtture bois), 13 (carrelage) et 22 (laveries) doivent faire l'objet d'une nouvelle consultation (- 3 millions d'AE et de CP).

	AE	CP
Mesures salariales et ajustements de fin d'exercice	751 312 €	751 312 €
DPER : Dépenses de personnel	751 312 €	751 312 €
DALI : Ajustement à la hausse des besoins denrées	600 000 €	600 000 €
DVIA : Ajustement à la hausse des besoins fluides	2 900 000 €	2 900 000 €
DVIA : Amortisseur	700 000 €	700 000 €
DPFI : Ajustement à la hausse de la subvention restauration agréée	170 000 €	170 000 €
DPFI : Aides d'urgences aux étudiants	40 000 €	40 000 €
DFGE : Ajustement assurances dommage ouvrage et tout risque chantier	35 000 €	35 000 €
DFGE : Ajustement à la hausse des dépenses d'intérim	100 000 €	100 000 €
Dépenses de fonctionnement	4 545 000 €	4 545 000 €
Raccordement de la cité U Robertsau au réseau de chaleur	145 000 €	40 000 €
Surcoûts réhabilitation Cité Paul Appell		1 000 000 €
Déprogrammation opération verrière des Agapanthes		- 160 000 €
Déprogrammation opération réhabilitation de la cité de la Somme	- 500 000 €	- 500 000 €
Déprogrammation opération réhabilitation du restaurant de l'illberg	- 3 000 000 €	- 3 000 000 €
DINV : Dépenses d'investissement	- 3 355 000 €	- 2 620 000 €
TOTAUX	1 941 312 €	2 676 312 €

III Situation patrimoniale (tableau 6)

1. Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Compte financier 2022	Budget Après BR2 - 2023	Budget Après BR3 - 2023	Ecart BR3/BR2	PRODUITS	Compte financier 2022	Budget Après BR2 - 2023	Budget Après BR3 - 2023	Ecart BR3/BR2
Personnel	17 954 969	18 644 594	19 278 792	634 198	Subventions de l'Etat	13 233 421	13 572 789	15 465 198	1 892 409
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	2 732 203	2 841 508	2 979 817	138 309	Fiscalité affectée	635 856	572 270	692 427	120 157
Fonctionnement autre que les charges de personnel	24 134 612	26 727 999	32 237 938	5 509 939	Autres subventions	203 359	303 858	351 858	48 000
Intervention (le cas échéant)	848 911	887 076		0	Autres produits	30 595 982	32 029 585	32 005 681	-23 904
TOTAL DES CHARGES (1)	42 938 492	46 259 669	51 516 730	6 144 137	TOTAL DES PRODUITS (2)	44 668 618	46 478 502	48 515 164	2 036 662
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	1 730 126	218 833	0	0	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0	0	3 001 566	4 107 475
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	44 668 618	46 478 502	51 516 730	6 144 137	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	44 668 618	46 478 502	51 516 730	6 144 137

Ce tableau intègre les prévisions du tableau 2 des autorisations budgétaires – hors investissement - auxquelles s’ajoutent les écritures comptables sans impact sur la trésorerie.

1.1. Charges

En charges, l’enveloppe « personnel » est diminuée de 586 653€ par rapport aux CP du tableau 2. Cette somme représente la provision taxes sur salaires qu’il convient de transférer en charges de fonctionnement.

Les charges de « fonctionnement » intègrent en plus des CP du tableau 2 :

- la provision taxes sur salaires transférée ;
- les dotations aux amortissements, dépréciations et dotations aux provisions.

1.2. Produits

Les produits (subventions et fiscalité affectée) sont issus des recettes du tableau 2, hors recettes fléchées liées à l’investissement.

Les autres produits se composent :

- des recettes propres du tableau 2 ;

- des reprises sur provisions ;
- de la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice.

1.3. Résultat prévisionnel

Il correspond à la différence entre les charges et les produits, soit pour le BR3 une perte de **3 001 566€**.

2. Capacité d'auto-financement

	Compte financier 2022	Budget Après BR2 - 2023	Budget Après BR3 - 2023	Ecart BR3/BR2
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	1 730 126	218 833	-3 001 566	-3 220 399
+ dotations aux amortissements, dépréciations	7 104 409	5 950 000	5 950 000	0
+ dotations aux provisions		11 500	11 500	0
- reprises sur amortissements, dépréciations		0	0	0
- reprises sur provisions	947 471	1 230 000	1 230 000	0
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	10 332	0	0	0
- produits de cession d'éléments d'actifs		0	0	0
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	5 929 966	4 850 000	4 850 000	0
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	1 967 430	100 333	-3 120 066	-3 220 399

Son calcul qui consiste à retrancher du résultat prévisionnel de l'exercice les charges et recettes non décaissables qui va permettre de déterminer la capacité à financer les investissements.

A l'issue du BR3, l'insuffisance d'autofinancement (IAF) est de **-3 120 066€**.

3. Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Compte financier 2022	Budget Après BR2 - 2023	Budget Après BR3 - 2023	Ecart BR3/BR2	RESSOURCES	Compte financier 2022	Budget Après BR2 - 2023	Budget Après BR3 - 2023	Ecart BR3/BR2
Insuffisance d'autofinancement	0	0,00	3 120 066,00	3 220 399,00	Capacité d'autofinancement	1 967 430	100 333	0	0
					Financement de l'actif par l'État	11 338 292	13 366 630	14 406 630	1 040 000
Investissements	22 011 893	27 922 491	25 302 491	-2 620 000	Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	1 817 848	1 562 686	1 562 686	0
				0	Autres ressources	2 771	3 000	3 000	0
Remboursement des dettes financières	2 061 757	1 903 000	1 903 000	0	Augmentation des dettes financières	1 097 353	900 000	900 000	0
TOTAL DES EMPLOIS (5)	24 073 651	29 825 491	30 325 557	600 399	TOTAL DES RESSOURCES (6)	16 223 695	15 932 649	16 872 316	1 040 000
Apport au fonds de roulement (7) = (6)-(5)	0	0	0		Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5)-(6)	7 849 956	13 892 842	13 453 241	0

Cet état présente, à partir de l'IAF, les prévisions d'investissements (emplois) et leurs modes de financements (ressources).

La différence entre les emplois et les ressources détermine l'impact sur le fonds de roulement de l'établissement.

A l'issue du BR3, le prélèvement sur fonds de roulement est de **13 453 241€**.

4. Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Compte financier 2022	Budget Après BR2 - 2023	Budget Après BR3 - 2023	Ecart BR3/BR2
Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	-7 849 956,14	-13 892 842	-13 453 241	439 601
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	-1 276 690,28	2 180 692	2 219 943	39 251
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-6 573 265,86	-16 073 534	-15 673 184	400 350
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	20 248 548,57	6 355 707	6 795 308	439 601
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-10 595 994,01	-8 415 302	-8 376 051	39 251
Niveau de la TRESORERIE	30 844 542,58	14 771 009	15 171 359	400 350

Ce tableau retrace l'impact des opérations budgétaires de l'exercice sur la situation comptable du compte financier 2002 (COFI) au BR3 :

- le niveau du fonds de roulement diminue (de 20 248 548€ au COFI à 6 795 308€ au BR3)
- le niveau de besoin en fonds de roulement évolue de - 10 595 994€ au COFI à -8 376 051 au BR3
- le niveau de trésorerie passe de 30 844 542€ en fin d'exercice 2022 à 15 171 359€ à l'issue du BR3.

IV Equilibre financier (tableau 4)

BESOINS				FINANCEMENTS			
	Compte financier 2022	Budget Après BR2 - 2023	Budget Après BR3 - 2023	Compte financier 2022	Budget Après BR2 - 2023	Budget Après BR3 - 2023	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	7 631 989 €	15 073 534 €	14 673 184 €	0 €		- €	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
Remboursements d'emprunts (capital) ;	1 037 715 €	1 000 000 €	1 000 000 €	47 396 €			Nouveaux emprunts (capital) ;
Nouveaux prêts (capital)	2 160 €	3 000 €	3 000 €	2 171 €	3 000 €	3 000 €	Remboursements de prêts (capital) ;
Dépôts et cautionnements	957 371 €	900 000 €	900 000 €	967 939 €	900 000 €	900 000 €	Dépôts et cautionnements
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	6 920 071 €	8 638 418 €	8 638 418 €	8 185 305 €	8 638 418 €	8 638 418 €	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements sur comptes de tiers (e1)	6 472 010 €			7 245 239 €			Autres encaissements sur comptes de tiers (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	23 021 316 €	25 614 952 €	25 214 602 €	16 448 050 €	9 541 418 €	9 541 418 €	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2) - (1)	0 €	0 €	0 €	6 573 265,86 €	16 073 534 €	15 673 184 €	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>				<i>7 825 522 €</i>	<i>13 719 633 €</i>	<i>10 452 293 €</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	<i>1 252 257 €</i>				<i>2 353 901 €</i>	<i>5 220 891 €</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	23 021 316 €	25 614 952 €	25 214 602 €	23 021 316 €	25 614 952 €	25 214 602 €	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

V Synthèse budgétaire et comptable (tableau 10)

La soutenabilité budgétaire s'apprécie à partir des données issues à la fois de la comptabilité générale et de la comptabilité budgétaire retracées dans ce tableau 10 qui permet de synthétiser les grands agrégats issus des deux comptabilités et de faire apparaître leur articulation :

			COFI 2022	BR2 - 2023	BR3 - 2023
Stocks initiaux	1	Niveau initial de restes à payer	35 673 729	15 198 691	17 138 060
	2	Niveau initial du fonds de roulement	28 098 505	20 248 549	20 248 549
	3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-9 319 304	-10 595 994	-10 595 994
	4	Niveau initial de la trésorerie	37 417 808	30 844 543	30 844 543
	<i>4.a</i>	<i>dont niveau initial de la trésorerie fléchée</i>	<i>-6 414 975</i>	<i>-14 240 497</i>	<i>-14 240 497</i>
	<i>4.b</i>	<i>dont niveau initial de la trésorerie non fléchée</i>	<i>43 832 783</i>	<i>45 085 040</i>	<i>45 085 040</i>

Flux de l'année	5	Autorisations d'engagement		38 487 011	63 843 184	65 784 496
	6	Résultat patrimonial		1 730 126	218 833	-3 001 566
	7	Capacité d'autofinancement (CAF)		1 967 430	100 333	-3 120 066
	8	Variation du fonds de roulement		-7 849 956	-13 892 842	-13 453 241
	9	Opérations bilanciell	SENS	-979 740	-1 000 000	-1 000 000
		Nouvel emprunt / remboursement de prêt	+ / -	-990 319	-1 000 000	-1 000 000
		Remboursement d'emprunt / prêt accordé	+	11		0
		Cautionnements et dépôts	-	10 568		
	10	Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires	SENS	18 756	-25 000	-25 000
		Variation des stocks	+ / -	27 137		
		Production immobilisée	+			
		Charges sur créances irrécouvrables	-	-8 381	-25 000	-25 000
		Produits divers de gestion courante	+			
	11	Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	SENS	743 016	2 205 692	2 244 943
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -			
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	1 490 721	2 219 943	2 219 943
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -			
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	-747 705	-14 251	25 000
	12	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11		-7 631 989	-15 073 534	-14 673 184
	12.a	Recettes budgétaires		49 390 692	53 107 875	56 184 537
12.b	Crédits de paiement ouverts		57 022 680	68 181 409	70 857 721	
13	Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations au nom et pour le compte de tiers		-1 265 234	0	0	
14	Décalages de flux de trésorerie liés aux autres encaissements / décaissements sur comptes de tiers		206 512	1 000 000	1 000 000	
15	Variation de la trésorerie = 12 - 13 - 14		-6 573 266	-16 073 534	-15 673 184	
15.a	dont variation de la trésorerie fléchée		-7 825 522	-13 719 633	-10 452 293	
15.b	dont variation de la trésorerie non fléchée		1 252 257	-2 353 901	-5 220 891	
16	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13 + 14		-1 276 690	2 180 692	2 219 943	
17	Restes à payer		-18 535 669	-4 338 225	-5 073 225	

Stocks finaux	18	Niveau final de restes à payer		17 138 060	10 860 466	12 064 835	
	19	Niveau final du fonds de roulement		20 248 549	6 355 707	6 795 308	
	20	Niveau final du besoin en fonds de roulement		-10 595 994	-8 415 302	-8 376 051	
	21	Niveau final de la trésorerie		30 844 543	14 771 009	15 171 359	
		21.a	<i>dont niveau final de la trésorerie fléchée</i>		-14 240 497	-27 960 130	-24 692 790
		21.b	<i>dont niveau final de la trésorerie non fléchée</i>		45 085 040	42 731 139	39 864 149
		Comptabilité budgétaire					
		Comptabilité générale					

L'alourdissement des dépenses de fonctionnement proposées dans le cadre du BR 3, principalement porté par les dépenses de viabilisation, celles en lien avec l'activité de restauration et les mesures RH décidées par le Gouvernement, conduit à passer, dans le cadre de ce BR3, d'un résultat patrimonial positif d'environ 200 k€ à un résultat négatif de l'ordre de 3 M€. La capacité d'autofinancement, certes limitée (100 k€) au BR2, devient une insuffisance d'autofinancement importante (-3M€). Les autres agrégats comptables et financiers se maintiennent, en raison principalement de la déprogrammation de dépenses d'investissement. La situation financière du Crous est délicate, la part de la subvention pour charge de service public dans son équilibre économique occupant une part de plus en plus importante.

L'analyse des niveaux au compte financier 2022 puis de ceux estimés à fin 2023 permettent au CROUS de Strasbourg de proposer aux administrateurs un budget rectificatif soutenable.

Strasbourg, le 17/10/2023

La Directrice générale du Crous de Strasbourg,

Sophie Roussel

TABLEAUX BUDGETAIRES

Tableaux soumis au vote

Tableau 1 des emplois

Tableau 2 des autorisations budgétaires

Tableau 4 d'équilibre financier

Tableau 6 de la situation patrimoniale

Tableaux non soumis au vote

Tableau 3 des dépenses par destination et recettes par origine

Tableau 5 des opérations pour compte de tiers

Tableau 7 du plan de trésorerie

Tableau 8 des opérations liées aux recettes fléchées

Tableau 9 des opérations pluriannuelles – Exécution 2022

Tableau 9 des opérations pluriannuelles – Prévisions 2023

Tableau de synthèse